

Rapport annuel 2001



## Sommaire

Message du président	Page 2
Organisation de la compagnie	Page 3
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	Page 4
Environnement économique et commercial	Page 5
Résultats financiers	Page 7
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 12
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	Page 13
Projet de résolutions - Assemblée Générale Ordinaire	Page 16
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire	Page 17
Projet de résolutions - Assemblée Générale Extraordinaire	Page 18
Etats financiers	Page 20
Règles et méthodes comptables	Page 26

## Message du Président



Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Comme je vous l'avais annoncé l'an dernier, l'exercice 2001 s'est avéré extrêmement difficile. Après une année 2000 chargée d'événements exceptionnels, notre pays a connu une seconde année consécutive de récession économique en 2001.

De plus, des ajustements importants ont dû être effectués pour favoriser le rééquilibrage du secteur électrique, à la suite de l'explosion des cours du baril de pétrole et du dollar. Parmi ces ajustements il faut noter le relèvement de 10 % en moyenne du prix du KWh effectué au 1er septembre dernier, cependant la rémunération de CIE demeure inchangée.

Dans ce contexte très défavorable, nous avons clôturé l'exercice 2001 avec une légère croissance (1,7 %) de nos ventes intérieures ; les vastes campagnes promotionnelles de branchements des années antérieures ont permis de soutenir la consommation domestique tandis que les ventes haute tension enregistraient une légère reprise. Par contre nos exportations se sont, cette année encore, tassées (- 6,5 %) du fait d'une demande plus faible de nos voisins et de leurs difficultés de paiement. Egalement, du fait du contexte déprimé et de l'arrêt de la subvention sur les branchements, notre activité travaux s'est trouvée réduite.

Ainsi, la conjugaison de ces facteurs défavorables a conduit à une diminution des produits propres d'exploitation par rapport à l'exercice 2000 (-6,2 %). En dépit de ces difficultés et afin de maintenir un service de qualité envers nos clients, les charges d'entretien du réseau et des centrales ont été maintenues au même niveau que l'année dernière.

Malgré les efforts effectués pour maîtriser les charges de fonctionnement, il n'a pas été possible de reconduire le niveau élevé de résultat net de l'exercice antérieur.

Sur un autre plan, je suis fier de rappeler que votre société a été certifiée ISO 9001, version 2000, en date du 4 septembre 2001, devenant ainsi la première société au monde de service public de l'électricité à recevoir cette distinction pour la totalité de ses activités sur l'ensemble du pays. Engagée en juin 1999, cette démarche de longue haleine a mobilisé tous nos collaborateurs et exigé un effort soutenu qui nous a conduits au succès. En votre nom à tous, je tiens solennellement à les en féliciter.

Nous pouvons faire preuve de plus d'optimisme au niveau national pour l'exercice 2002 suite à la reprise des relations avec les institutions financières internationales. Cependant, nous n'escomptons pas de véritable redémarrage avant la fin de l'année, et un effort particulier est demandé à l'ensemble de nos collaborateurs pour assurer la maîtrise des frais de fonctionnement. Par ailleurs, la Compagnie a fait l'objet en 2001 d'une notification de redressement matérialisant un différend avec l'Autorité Concédante sur certains points de notre contrat. Mais aujourd'hui les parties ont exprimé leur volonté de résoudre ensemble ces différences et ont engagé un processus de discussion dans ce sens. La poursuite du contrat peut donc être envisagée dans le cadre d'un nouveau partenariat pour les années à venir.

Je reste persuadé que vous pouvez compter sur les hommes et les femmes de CIE pour faire passer à notre société ce cap encore une fois difficile.

**Le Président Directeur Général**  
**Marcel ZADI KESSY**



# Organisation de la Compagnie

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Administrateurs*

---

ZADI KESSY Marcel	Président
AILLERET François	Administrateur
BOUYGUES Martin	Administrateur
BOUYGUES Olivier	Administrateur
DELAPORTE Pierre	Administrateur
DIARRA Ousmane	Administrateur
JAUJAY Jean	Administrateur
GABRIEL Yves	Administrateur
PELISSOU Marcel	Administrateur
PETERSCHMITT Louis	Administrateur
TALBOT Jean-François	Administrateur

### *Commissaires aux Comptes*

---

ERNST AND YOUNG	Commissaire aux Comptes titulaire
THIEMELE YAO DJUE	Commissaire aux Comptes titulaire

### *Représentant de l'Autorité Concédante*

---

Jeanne Chantal BOUEDY	Directeur Général SOGEPE
-----------------------	--------------------------

## DIRECTION DE LA COMPAGNIE

### *Président Directeur Général*

---

ZADI KESSY Marcel

### *Directeur Général des opérations*

---

PELISSOU Marcel

### *Directeurs Généraux Adjointes*

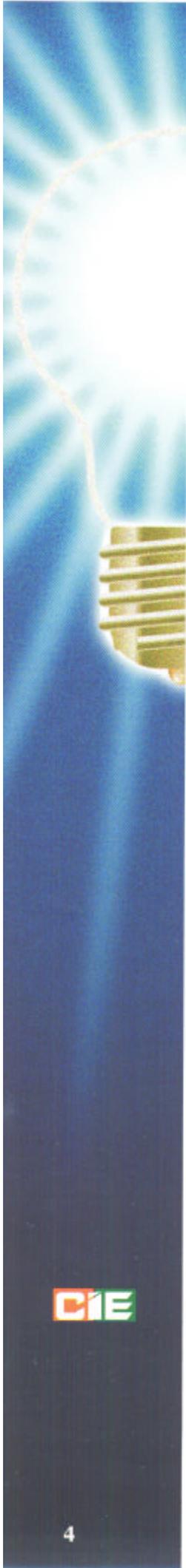
---

DALLY Makagnon  
ETTY EKOLAN Alain  
VEI Gaston

### *Contrôleur Général*

---

DELAVAL Eric



## Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous vous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable, et qui sont adressés à :

- la Direction des Impôts ;
- la Comptabilité Nationale ;
- la Banque des Données Financières ;
- la Direction de l'Enregistrement.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

## Environnement Économique et Commercial

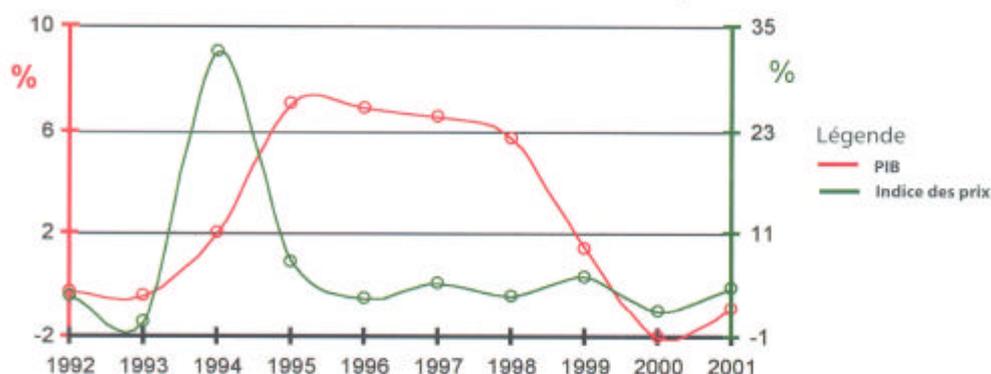
La **conjoncture économique nationale** est encore marquée par la persistance de la crise due essentiellement à l'effondrement des cours des principales matières premières agricoles (café, huile de palme, caoutchouc, coton). Seul le cacao se comporte bien avec des cours qui ont connu une augmentation moyenne de plus de 30 %.

La situation politique caractérisée par de graves troubles qui ont marqué la période de transition militaire en 2000 s'est améliorée avec la tenue du Forum pour la réconciliation nationale et la rencontre des quatre grands leaders politiques du pays.

Les accords conclus récemment avec le FMI et la Banque Mondiale, de même qu'avec les bailleurs de fonds multilatéraux, devraient permettre de relancer la machine économique de la Côte d'Ivoire. Les premiers décaissements sont attendus à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2002.

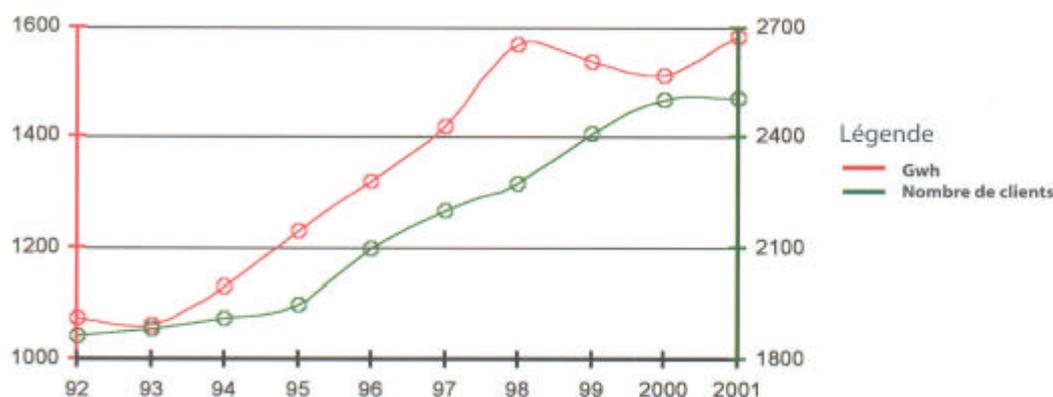
Le budget dit sécurisé de l'Etat, adopté au cours de l'année 2001, a maintenu le cap de la rigueur dans la gestion des finances publiques. Dans ces conditions, le **taux de croissance du PIB** serait de -0,2 %. La **croissance économique**, selon les prévisions, devrait être positive à partir de 2002 (+3 %). Quant à l'**inflation** elle est autour de 4,8 %.

Evolution du PIB et de l'Indice des prix



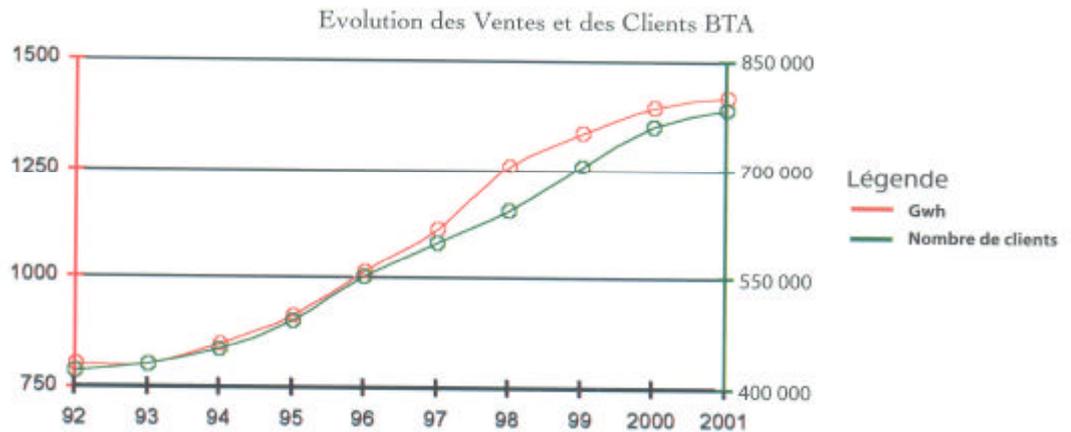
Les **ventes nationales totales** (2 959 GWh) progressent de 1,7 %, grâce essentiellement à la HTA qui augmente de 4,8 % (1 586 GWh), tandis que les **ventes BTA** baissent de 1,6 % (1 373 GWh).

Evolution des Ventes et des Clients HTA



## Environnement Économique et Social

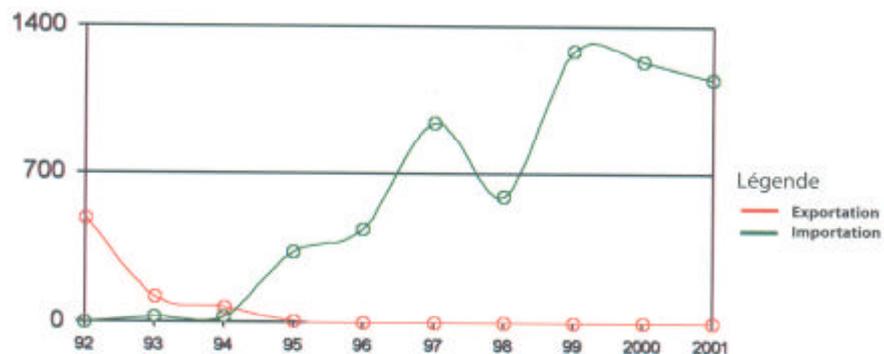
Cette croissance relativement forte des **ventes HTA** traduit une légère reprise des activités industrielles au cours du dernier trimestre 2001, en particulier au niveau des industries agro-alimentaires (broyage de cacao, huileries...), des cimenteries et des usines de production de sucre par manque de bagasse.



A l'inverse, la baisse des **ventes BTA** à 1 373 GWh est imputable non seulement à la baisse des revenus des ménages, mais aussi à l'arrêt de la politique ambitieuse de raccordements subventionnés de l'Etat. Dans ces conditions le nombre de clients à fin 2001 est de 793 374 soit un accroissement de seulement 24 000 clients alors que nous avons le double depuis 2 ans.

### Ventes à l'exportation

Les **ventes à l'exportation** sont en légère baisse à 1 156 GWh contre 1 236 GWh en 2000.



On note pour la première fois que CEB (Togo / Bénin) est devenu le 1<sup>er</sup> client de CIE à l'étranger avec 578 GWh, contre 510 GWh pour VRA (Ghana) et 67 GWh pour la SONABEL (Burkina Faso).

# Résultats Financiers

## Produits

Données d'activités en GWh	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Variation en %
Ventes nationales	2 910	2 959	1,7
Exportations	1 236	1 156	-6,5
Ventes totales	4 146	4 115	-0,7

Valeur en MF CFA	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Variation en %
Chiffre d'affaires énergie	178 894	183 905	2,8
Ventes d'énergie rénumération CIE	59 950	61 054	1,8
Travaux	11 432	7 657	-33
Travaux liés à l'exploitation et divers	12 283	9 765	-20,5
<b>Total produits d'exploitation CIE</b>	<b>83 665</b>	<b>78 476</b>	<b>-6,2</b>

L'activité **vente d'énergie** en 2001 est caractérisée par une croissance de 2,8 % sous l'effet conjuguée :  
- de la hausse de 10 % des tarifs nationaux décidée par l'Autorité Concédante et appliquée depuis septembre 2001,  
- du cours élevé du dollar (monnaie de facturation des ventes au Ghana) durant cette période.



## Résultats Financiers

Les **ventes nationales** s'élèvent à 2 959 GWh en progression de 1,7 % décomposée en :

- hausse de 4,8 % des ventes HTA,
- baisse de 1,6 % des ventes BTA.

Les **exportations** en baisse de 6,5 % s'établissent à 1 156 GWh. Il faut cependant noter :

- la forte hausse des ventes à CEB (Togo / Bénin), 578 GWh soit 50 % des exportations,
- l'arrivée de la SONABEL (Burkina) avec 67 GWh.

Le **chiffre d'affaires énergie** hors taxes est réparti de la manière suivante

Valeur en MF CFA	Réalisé 2000	En % du total	Réalisé 2001	En % du total
Ventes d'énergie rémunération CIE	59 950	33,5	61 054	33,2
Combustibles	94 688	52,9	113 482	61,7
Redevance	24 256	13,6	9 369	5,1
<b>Chiffre d'affaires énergie</b>	<b>178 894</b>	<b>100,0</b>	<b>183 905</b>	<b>100,0</b>

La **rémunération** de CIE reste stable à 33,2 % du total des produits.

Les dépenses de combustibles et d'achats d'énergie atteignent 113 482 MF CFA, soit 61,7 % du total des produits, en hausse de 20 % par rapport aux charges de l'exercice précédent. On notera pour mémoire que le niveau des combustibles et des achats d'énergie a progressé de près de 70 % de 1999 à 2001.

La **redevance** à l'Autorité Concédante baisse de 60 % pour s'établir à 9 369 MF CFA.

Les **travaux réalisés** sur financements externes et travaux liés à l'exploitation connaissent une baisse respective de 33 % et 20 % du fait des difficultés financières du secteur électrique.

L'ensemble des produits d'exploitation propres à la CIE s'élève à 78 476 MF CFA, en baisse de 6,2 %.



# Résultats Financiers

## Charges

En MF CFA	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Variation en %
Entretien et travaux	26 893	21 457	-20,2
Autres services extérieurs	17 645	19 119	8,4
Personnel	24 516	24 551	0,1
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>69 054</b>	<b>65 127</b>	<b>-5,7</b>

La baisse des travaux entraîne une diminution de 20,2 % du poste **entretien et travaux**. Le poste **autres services extérieurs** s'élève à 19 119 MF CFA, soit une hausse de 8 %.

Les **charges de personnel** restent constantes sur la période.

En MF CFA	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Variation en %
Excédent brut d'exploitation	14 611	13 349	-8,6

L'**excédent brut d'exploitation** est en baisse de 8,6 %.

En MF CFA	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Variation en %
Charges financières nettes	6 497	6 448	-0,8

Les **charges financières** sont en légère baisse.

En MF CFA	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Variation en %
Résultat avant impôts	7 955	6 574	-17,4
Impôt BIC	2 343	2 579	10,1
<b>Résultat net</b>	<b>5 612</b>	<b>3 995</b>	<b>-28,8</b>

Le **résultat brut de l'exercice** s'élève à 6 574 MF CFA en baisse de 17,4 %. Tandis que le **résultat net** ressort à 3 995 MF CFA.

# Résultats Financiers

## Financement

	2000	2001
Capacité d'autofinancement globale	12 513	9 818
Dividende exercice précédent	-4 480	-4 928
<b>Autofinancement</b>	<b>8 033</b>	<b>4 890</b>
Emprunts		
Autres dettes financières	3 628	3 009
<b>Ressources financières</b>	<b>3 628</b>	<b>3 009</b>
<b>Ressources nettes de financement</b>	<b>11 661</b>	<b>7 899</b>
Variation des stocks	3 988	-1 446
Variation des créances	-25 163	27 367
Variation des dettes circulantes	19 651	27 545
<b>Variation du besoin en financement d'exploitation</b>	<b>-1 524</b>	<b>-1 268</b>
Investissements nets	-6 138	-6 920
Divers hors activité ordinaire	-326	-281
Emplois financiers contraints	-3 326	-2 967
Emplois totaux à financer	-11 314	-11 436
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>347</b>	<b>-3 537</b>

La hausse des dividendes distribués au cours de l'exercice entraîne une baisse de notre autofinancement. Les **autres dettes financières** sont constituées essentiellement des avances sur consommations reçues des clients.

Au total, nos **ressources nettes de financement** passent de 11 661 MF CFA à 7 899 MF CFA tandis que les emplois totaux à financer s'élèvent à 11 436 MF CFA entraînant une variation négative de 3 537 MF CFA de notre trésorerie.



# Résultats Financiers

## Rentabilité

	2000	2001
EBE <sup>°</sup> /Produit d'exploitation CIE	17,46 %	17,41 %
Résultat net/Capitaux propres <sup>°°</sup>	33,07 %	23,06 %
Résultat net/Valeur boursière moyenne	16,20 %	11,70 %

<sup>°</sup> EBE comptable corrigé des transferts de charges

<sup>°°</sup> capitaux propres après distribution des dividendes

Malgré la baisse de l'**excédent brut d'exploitation** de 8,6 %, sa proportion par rapport aux produits d'exploitation reste constante dénotant ainsi la vitalité de l'entreprise.

## Annotation

Les éléments de produits et de charges présentés sont issus des données de gestion de l'entreprise. Le rapprochement avec les états comptables pour la détermination de l'excédent brut d'exploitation s'analyse comme suit :

En MF CFA	2000	2001
Excédent brut d'exploitation comptable	3 083	2 931
Transferts de charges	9 909	8 682
Retraitements de provisions	1 566	1 736
<b>Excédent brut d'exploitation de gestion</b>	<b>14 611</b>	<b>13 349</b>

Les transferts de charges neutralisent principalement les charges supportées lors de la réalisation des travaux liés à l'Avenant N°1. Le retraitement des provisions pour risques et charges a essentiellement pour but de mettre les utilisations de provisions en face des charges réelles pour lesquelles elles ont été constituées.





# Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- Le contrôle des états financiers annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été établis par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

## I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par des sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

## II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL

Tiémélé-Yao Djué  
Associé-Gérant

ERNST&YOUNG

Christian Marmignon  
Associé

Le 30 avril 2002



# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet d'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

## I. CONVENTION DE PRESTATION AVEC CIPREL

**Administrateurs communs :** Messieurs Marcel Zady Kessy  
Marcel Pelissou  
Jean-François Talbot

### 1.1 CONVENTION DE PRESTATION DE FOURNITURES ET SERVICES

**Nature et objet :** A la suite de la résiliation du contrat d'exploitation pour le compte de CIPREL de la centrale de production d'énergie électrique à Vridi 2, les deux sociétés ont convenu de conserver et d'étendre certaines prestations de CIE en matière de fournitures et services.

**Modalités et rémunération :** Les produits perçus par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 au titre de cette nouvelle convention s'élèvent à FCFA 225 millions hors taxes.

La précédente convention résiliée en mai 2001 à la demande de CIPREL a généré des produits pour CIE de FCFA 659 millions dont FCFA 150 millions au titre de l'indemnité de résiliation.

### 1.2 CONVENTION D'ASSISTANCE MEDICALE CURATIVE

**Nature et objet :** Prestations de médecine curative dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL et leurs ayants droit.

Les prestations de médecine curative comprennent les interventions suivantes :

- Consultations de médecine
- Consultations de médecine spécialisée
- Consultations "infirmier"
- Soins infirmiers de première nécessité

**Modalités et rémunération :** CIE facture l'ensemble des prestations effectuées chaque fin de trimestre. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1.5 millions au 31 décembre 2001.

### 1.3 CONVENTION DE MEDECINE DU TRAVAIL

**Nature et objet :** Prestations de médecine de travail dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL

**Modalités et rémunération :** Les prestations seront facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Aucune prestation n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001.





# Rapport Spécial

## des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées

### 2. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SC2I

Administrateur commun : Monsieur Marcel Pelissou

#### *2.1 CONVENTION D'ASSISTANCE MEDICALE CURATIVE*

**Nature et objet :** Prestations d'assistance médicale dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de SC2I et de leurs ayants droits.

**Modalités et rémunération :** Aucune facturation n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 .

#### *2.2 CONVENTION DE MEDECINE DU TRAVAIL*

**Nature et objet :** Prestations de médecine de travail dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de SC2I

**Modalités et rémunération :** Les prestations seront facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Aucune prestation n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

En application de l'article 440 alinéa de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1. CONVENTION DE BAIL AVEC SODECI

Administrateurs communs : Messieurs :

- Martin Bouygues
- Olivier Bouygues
- Marcel Zadi Kessy
- Louis Peterschmitt
- Ousmane Diarra
- Marcel Pelissou
- Yves Gabriel

**Nature et objet :** Par convention en date du 1<sup>er</sup> février 1993 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville.

**Modalités et rémunération :** La charge enregistrée par la CIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 s'élève à FCFA 144 millions hors taxes.

# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE SAUR INTERNATIONAL

**Administrateurs communs :** Messieurs : Jean- François Talbot  
Olivier Bouygues  
Yves Gabriel  
Marcel Zadi Kessy

### 2.1 CONVENTION D'ASSISTANCE GENERALE

**Nature et objet :** Convention par laquelle la société SAUR International s'engage à réaliser l'assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE.  
Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

**Modalités et rémunération :** La rémunération de SAUR International est égale à 0,82 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA réalisé par la CIE au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3 % comparativement à celle payée par CIE au titre de l'exercice précédent. Les charges enregistrées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1,367 millions hors taxes.

### 2.2 CONVENTION D'ASSISTANCE A SAUR INTERNATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGICIEL GESABEL A LA SOCIETE GUINEENNE D'ELECTRICITE (SOGEL)

**Nature et objet :** Par convention en date du 1<sup>er</sup> août 1994, la CIE s'engage à fournir à SOGEL pour le compte de SAUR International, les prestations de gestion commerciale suivantes :

- La formation du personnel de SOGEL à l'outil informatique GESABEL
- La maintenance et l'évolution fonctionnelle de l'outil informatique GESABEL.

**Modalités et rémunération :** La CIE a perçu au cours des exercices antérieurs une rémunération globale au titre de la licence d'exploitation du progiciel GESABEL, de son installation et de la formation du personnel de SOGEL. La CIE a donc facturé FCFA 24 millions en 2001 pour ses travaux de maintenance.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence destinée à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux comptes

UNICONSEIL

Tiémélé- Yao Djué  
Associé Gérant

Le 30 avril 2002

ERNST & YOUNG

Christian Marmignon  
Associé



# Projet de Résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire

### *Première résolution*

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 comportant le bilan et le compte d'exploitation, tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

### *Deuxième résolution*

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

### *Troisième résolution*

---

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 3 995 139 590 F CFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 675 818 721 F CFA, décide d'affecter le bénéfice disponible, soit 4 670 958 311 F CFA, de la manière suivante :

- à la réserve légale pour	399 513 959 F CFA
- à la distribution d'un dividende global pour	3 640 000 000 F CFA
- le solde au report à nouveau, soit	631 444 352 F CFA

Ainsi chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 1300 F CFA. Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2002.

### *Quatrième résolution*

---

L'Assemblée Générale, décide de renouveler pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, le mandat d'Administrateur de Monsieur OLIVIER BOUYGUES.

### *Cinquième résolution*

---

L'Assemblée Générale, décide de renouveler pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean JAUJAY.

### *Sixième résolution*

---

L'Assemblée Générale, décide de renouveler pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François TALBOT.

### *Septième résolution*

---

L'assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 27 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

### *Huitième résolution*

---

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à la loi et aux statuts afin de vous proposer une nouvelle organisation de la société, telle qu'elle est prévue aux articles 477 à 493 de l'Acte Uniforme adopté par l'OHADA le 1er Octobre 1997.

Nous vous rappelons que l'harmonisation des statuts effectuée en Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 1999 avait confirmé l'organisation de votre société autour d'un Président Directeur Général assisté par trois Directeurs Généraux Adjointes et un Directeur Général des Opérations.

Il nous apparaît opportun aujourd'hui de modifier le mode d'organisation de la société.

En effet, en partie extraordinaire, nous vous proposons que votre société soit administrée par le Conseil d'Administration qui élira parmi ses membres un Président chargé de convoquer et de présider les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales. Un Directeur Général, désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres ou en dehors d'eux, assurera la direction de la société.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la modification des articles 17, 18, 19, 21 et 22 des statuts dont vous trouverez un exemplaire ci-joint.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

# Projet de Résolutions

## Assemblée Générale Extraordinaire

### *Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, en approuve les termes et décide de procéder à la modification des articles 17, 18, 19, 21 et 22 ainsi qu'il suit :

#### **Article 17 : Organisation du Conseil d'Administration**

Le conseil nomme parmi ses membres un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

*Sous réserve des exceptions résultant de la réglementation en vigueur*, le Président du Conseil d'Administration qui est obligatoirement une personne physique, ne doit pas exercer plus de trois mandats de Président du Conseil d'Administration de sociétés anonymes ayant leur siège social en Côte d'Ivoire.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin à tout moment à son mandat.

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, le Conseil désigne celui de ses membres qui remplira les fonctions de Président.

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales.

Il doit veiller à ce que le Conseil d'Administration assume le contrôle de la gestion de la société, confiée au Directeur Général.

A toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration opère les vérifications qu'il juge opportunes et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

#### **Article 18 : Réunions et délibérations du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur fixation arrêtée d'avance, ou sur convocation du Président du Conseil d'Administration. Toutefois, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres, peut procéder à sa convocation, en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les réunions se tiennent au siège social, ou s'il est besoin, dans toute autre localité de la Côte d'Ivoire et même, mais exceptionnellement, en dehors de ce pays, notamment en France.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par les administrateurs effectivement présents.

Tout administrateur peut se faire valablement représenter par un collègue présent, au moyen d'une procuration qui peut être donnée par simple lettre ou télégramme ; toutefois chaque procuration n'est valable que pour une seule séance et aucun administrateur présent ne peut être porteur de plus d'une procuration pour une même séance.

Les procurations restent annexées au procès-verbal de la séance.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en fonction est nécessaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

#### **Article 19 : Constatation des délibérations du Conseil d'Administration**

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, tenu au siège social, et signés par le Président du Conseil d'Administration et par un autre administrateur ayant pris part à la séance du conseil.

# Projet de Résolutions

## Assemblée Générale Extraordinaire

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux dont la production pourrait être nécessaire, sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou, à défaut, par un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur qualité résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la feuille de présence ou de la simple énonciation en tête du procès-verbal de la délibération du conseil des noms des administrateurs présents ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

### Article 21 : Direction Générale, délégation de pouvoirs par le Conseil

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres ou en dehors d'eux, un Directeur Général qui doit être une personne physique.

Le Conseil d'Administration détermine librement la durée des fonctions du Directeur Général dont le mandat est renouvelable.

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers, auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

En cas d'empêchement temporaire ou définitif du Directeur Général, le conseil d'administration doit pouvoir à son remplacement immédiat en nommant, sur proposition du Président, un Directeur Général.

Le conseil d'administration peut aussi conférer à un ou plusieurs directeurs, membres du conseil d'administration ou non, les pouvoirs qu'il juge convenables pour la direction technique et commerciale de la société et peut passer avec eux toutes conventions de louage de services.

Le conseil peut encore, s'il le juge utile, instituer tous comités de direction, consultatifs, techniques, financiers ou autres, permanents ou non, dont les membres seront choisis par lui parmi les administrateurs ou en dehors d'eux et dont il règle souverainement les attributions, pouvoirs et modalités de fonctionnement.

Enfin le conseil peut toujours conférer des pouvoirs à des personnes faisant ou non partie de la société, pour un ou plusieurs objets déterminés. Le conseil peut autoriser ses mandataires à consentir des substitutions de pouvoirs.

Le conseil détermine les avantages fixes ou proportionnels du Président, du Directeur Général, ou des directeurs, des membres des comités et de ses mandataires, avantages et attributions qui seront portés en frais généraux de la société.

### Article 22 : Signature sociale

Tous les actes engageant la société, décidés ou autorisés par le conseil d'administration, ainsi que les marchés, mandats, retraits de fonds et valeurs, les souscriptions, endos, acceptation, avals ou acquits seront signés par le Directeur Général, ou par tout mandataire ayant reçu de lui ou du conseil d'administration pouvoirs à cet effet.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.



# ETATS FINANCIERS

## Bilan système normal - Actif

	<i>Brut</i>	<i>Exercice 2001 Amort./Prov.</i>	<i>Net</i>	<i>Exercice 2000 Net</i>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
AA Charges immobilisées	37 028 304		37 028 304	54 073 883
AB Frais d'établissement et charges	37 028 304		37 028 304	54 073 883
AC Primes de remboursement des obligations				
AD Immobilisations incorporelles	3 554 880 662	2 972 860 073	582 020 589	746 890 633
AE Frais de recherche et de développement				
AF Brevets, licences, logiciels	3 554 880 662	2 972 860 073	582 020 589	746 890 633
AG Fonds commercial				
AH Autres immobilisations incorporelles				
AI Immobilisations corporelles	70 344 832 047	42 758 139 096	27 586 692 951	26 917 267 846
AJ Terrains	874 760 596		874 760 596	871 760 596
AK Bâtiments	2 647 017 504	615 345 994	2 031 671 510	2 006 430 773
AL Installations et agencements	6 111 647 134	4 371 998 385	1 739 648 749	1 907 298 305
AM Matériel	44 141 285 994	25 759 847 970	18 381 438 024	17 682 215 537
AN Matériel de transport	16 570 120 819	12 010 946 747	4 559 174 072	4 449 562 635
AP Av. et Ac. versés sur immobilisations	1 856 540 152		1 856 540 152	560 329 462
AQ Immobilisations financières	3 637 776 150	0	3 637 776 150	4 614 435 096
AR Titres de participation	100 000 000		100 000 000	100 000 000
AS Autres immobilisations financières	3 537 776 150		3 537 776 150	4 514 435 096
AW (1) dont H.A.O. : Brut Net				
AZ TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	79 431 057 315	45 730 999 169	33 700 058 146	32 892 996 920
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	210 966 668		210 966 668	
BA Actif circulant H.A.O.				
BB Stocks	21 986 807 036	6 059 698 132	15 927 108 904	14 480 914 016
BC Marchandises				
BD Matières premières et autres app.	21 986 807 036	6 059 698 132	15 927 108 904	14 480 914 016
BE En-cours				
BF Produits fabriqués				
BG Créances et emplois assimilés	184 903 894 979	1 451 257 669	183 452 637 310	155 628 501 240
BH Fournisseurs, avances versées	1 747 687 535		1 747 687 535	2 051 047 291
BI Clients	165 980 613 001	1 108 047 145	164 872 565 856	137 085 896 642
BJ Autres créances	17 175 594 443	343 210 524	16 832 383 919	16 491 682 807
BK TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	207 101 668 683	7 510 955 801	199 590 712 882	170 109 415 256
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
BQ Titres de placement	9 652 049 102		9 652 049 102	17 526 918 579
BR Valeurs à encaisser	229 833 677	0	229 833 677	549 057 632
BS Banques, chèques postaux, caisse	8 186 735 694		8 186 735 694	3 530 245 399
BT TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	18 068 618 473	0	18 068 618 473	21 606 221 610
BU Ecarts de conversion - Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	457 310 875
BZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	304 601 344 471	53 241 954 970	251 359 589 501	225 065 944 661

# ETATS FINANCIERS

## Bilan système normal - Passif

	<i>Brut</i>	<i>Exercice 2001 Amort./Provis.</i>	<i>Net</i>	<i>Exercice 2000 Net</i>
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>				
CA Capital		14 000 000 000		14 000 000 000
CB Actionnaires capital non appelé				
CC Primes et réserves		2 969 402 609		2 284 981 827
CD Primes d'apport, d'émission, de fusion				
CE Ecart de réévaluation				
CF Réserves indisponibles		2 293 583 888		1 732 341 810
CG Réserves libres				
CH Report à nouveau	+ ou -	675 818 721		552 640 017
CI Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		3 995 139 590		5 612 420 782
CK Autres capitaux propres				
CL Subventions d'investissement				
CM Provisions réglementées et fonds assimilés				
CP TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		20 964 542 199		21 897 402 609
<b>DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (I)</b>				
DA Emprunts		2 401 166 404		2 838 745 972
DB Dettes de crédit-bail et contrats assimilés				
DC Dettes financières diverses		15 358 917 715		14 879 404 222
DD Provisions financières pour risques et charges		12 572 906 414		12 863 943 999
DE (1) dont H.A.O.:				
DF TOTAL DETTES FINANCIERES (II)		30 332 990 533		30 582 094 193
DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)		51 297 532 732		52 479 496 802
<b>PASSIF CIRCULANT</b>				
DH Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		621 294 432		691 096 475
DI Clients, avances reçues		3 315 547 918		2 430 647 841
DJ Fournisseurs d'exploitation		64 542 580 996		40 129 169 903
DK Dettes fiscales		122 035 893 630		119 879 422 258
DL Dettes sociales		4 514 611 982		4 118 244 728
DM Autres dettes		5 031 927 811		5 337 866 654
DN Risques provisionnés				
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)		200 061 856 769		172 586 447 859
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>				
DQ Banques, crédits d'escompte				
DR Banques, crédits de trésorerie				
DS Banques, découverts		0		0
DT TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF (IV)		0		0
DV Ecart de conversion - Passif (V) (gain probable de change)				
DZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		251 359 389 501		225 065 944 661

# ETATS FINANCIERS

## Comptes de résultats - Charges

	<i>Exercice 2001</i>	<i>Exercice 2000</i>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
RA Achats de marchandises		0
RB - Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)	(- ou +)	
RC Achats de matières premières et fournitures liées		
RD - Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)	(- ou +)	
RE Autres achats	128 872 278 545	107 022 931 077
RH - Variation de stocks	(- ou +)	- 1 849 215 059
RI Transports	984 189 760	924 327 496
RJ Services extérieurs	25 888 349 598	23 386 182 564
RK Impôts et taxes	12 863 942 491	27 748 683 219
RL Autres charges (Valeur Ajoutées voir TN)	1 053 664 818	3 102 976 003
RP Charges de personnel (1) (1) dont personnel extérieur	24 550 673 709 924 512 825	24 111 161 591 895 648 059
RQ (Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS Dotations aux amortissements et aux provisions	11 312 387 776	9 874 347 876
<b>RW Total des charges d'exploitation</b> (Résultat d'exploitation voir TX)	<b>201 676 273 638</b>	<b>198 548 541 368</b>
<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>		
SA Frais financiers	326 273 626	452 999 039
SC Pertes de change	654 580 359	136 446 663
SD Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>SF Total des charges financières</b> (Résultat financier voir UG)	<b>980 853 985</b>	<b>589 445 702</b>
<b>SH Total des charges des activités ordinaires</b> (Résultat des activités ordinaires voir UI)	<b>202 657 127 623</b>	<b>199 137 987 070</b>
<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)</b>		
SK Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	0	0
SL Charges H.A.O.		
SM Dotations H.A.O.		
<b>SO Total des charges H.A.O.</b> (Résultat H.A.O. voir UP)	<b>0</b>	<b>0</b>
SQ Participation des travailleurs		
SR Impôts sur le résultat	3 066 501 592	2 342 834 402
<b>SS Total participation et impôts</b>	<b>3 066 501 592</b>	<b>2 342 834 402</b>
<b>ST TOTAL GENERAL DES CHARGES</b> (Résultat net voir UZ)	<b>205 725 629 215</b>	<b>201 480 821 472</b>

# ETATS FINANCIERS

## Comptes de résultats - Produits

	<i>Exercice 2001</i>	<i>Exercice 2000</i>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
TA Ventes de marchandises	1 935 172	2 717 046
<b>TB MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES</b>	<b>1 935 172</b>	<b>2 717 046</b>
TC Ventes de produits fabriqués	184 826 000 356	179 677 418 695
TD Travaux, services vendus	7 362 630 332	10 854 151 269
TE Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	
TF Production immobilisée	0	23 102 945
<b>TG MARGE BRUTE SUR MATIERES</b>	<b>192 188 630 688</b>	<b>190 554 672 909</b>
TH Produits accessoires	540 652 006	1 039 274 380
<b>TI CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)</b>	<b>192 731 217 866</b>	<b>191 573 561 390</b>
TJ (1) dont à l'exportation	36 324 337 005	40 143 963 151
TK Subvention d'exploitation		
TL Autres produits	564 250 131	161 007 026
<b>TN VALEUR AJOUTEE</b>	<b>27 482 255 844</b>	<b>27 194 639 260</b>
<b>TQ EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 931 582 135</b>	<b>3 083 477 869</b>
TS Reprises de provisions	5 207 138 248	2 973 815 633
TT Transferts de charges	8 681 537 172	9 909 312 733
<b>TW TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>207 184 143 417</b>	<b>204 640 799 727</b>
<b>TX RESULTAT D'EXPLOITATION</b> Bénéfice (+) ; Perte (-)	<b>5 507 869 779</b>	<b>6 092 258 359</b>
<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>		
UA Revenus financiers	1 270 434 527	1 910 516 666
UC Gains de change	381 876 291	39 739 802
UD Reprises de provisions		
UE Transferts de charges	602 016 784	500 484 277
<b>UF Total des produits financiers</b>	<b>2 254 327 602</b>	<b>2 450 740 745</b>
<b>UG RESULTAT FINANCIER (+ ou -)</b>	<b>1 273 473 617</b>	<b>1 861 295 043</b>
<b>UH Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>209 458 471 019</b>	<b>207 091 540 472</b>
<b>UI RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)</b>	<b>6 781 343 396</b>	<b>7 953 553 402</b>
UJ (1) dont impôt correspondant	2 373 470 189	2 783 743 691
<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)</b>		
UK Produits des cessions d'immobilisations	280 000 000	0
UL Produits H.A.O.	297 786	1 701 782
UM Reprises H.A.O.		
UN Transferts de charges		
<b>UO Total des produits H.A.O.</b>	<b>280 297 786</b>	<b>1 701 782</b>
<b>UP RESULTAT H.A.O. (+ ou -)</b>	<b>280 297 786</b>	<b>1 701 782</b>
<b>UT TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>209 718 768 805</b>	<b>207 093 242 254</b>
<b>UZ RESULTAT NET</b> Bénéfice (+) ; Perte (-)	<b>3 995 139 590</b>	<b>5 612 420 782</b>

# ETATS FINANCIERS

## TAFIRE système normal

### TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

#### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)

+ Produits encaissables restants (hors cessions d'actifs immobilisés)

	E.B.E.		
(SA) Frais financiers	326 273 626	(TT) Transferts de charges d'exploitation	2 931 582 135
(SC) Pertes de change	654 580 359	(UA) Revenus financiers	8 681 537 172
(SL) Charges H.A.O.		(UC) Gains de change	1 270 434 527
		(UE) Transferts de charges financières	381 876 291
(SQ) Participation		(UL) Produits H.A.O.	602 016 784
(SR) Impôts sur le résultat	3 066 501 592	(UN) Transferts de charges H.A.O.	297 786
			0
<b>Total (I)</b>	<b>4 047 355 577</b>	<b>Total (II)</b>	<b>13 867 744 695</b>
CAFG: Total (II) - Total (I) =	9 817 536 745	(N-1) :	12 512 953 025

#### AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 9 817 536 745 - 4 928 000 000 = 4 889 536 745

(N-1) :

8 032 953 025

#### VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Créances (2) - Var. Dettes circulantes (2)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var.

Variation des stocks: N - (N-1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	0
(BD) Matières premières	1 446 194 888	ou	0
(BE) En-cours		ou	0
(BF) Produits fabriqués		ou	0
<b>(A) Variation globale nette des stocks</b>	<b>1 446 194 888</b>		<b>0</b>
Variation des créances: N - (N-1)			
(BH) Fournisseurs, avances versées	0	ou	303 359 756
(BI) Clients	27 786 669 214	ou	0
(BJ) Autres créances	340 701 112	ou	0
(BU) Ecart de conversion - Actif	0	ou	457 310 875
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>	<b>27 366 699 695</b>	<b>ou</b>	<b>0</b>
Variation des dettes circulantes: N - (N-1)			
(DI) Clients, avances reçues	0	ou	884 774 577
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	0	ou	24 413 411 093
(DK) Dettes fiscales	0	ou	2 156 471 372
(DL) Dettes sociales	0	ou	396 367 254
(DM) Autres dettes	305 938 843	ou	0
(DN) Risques provisionnés	0	ou	0
(DV) Ecart de conversion - Passif	0	ou	0
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>0</b>	<b>ou</b>	<b>27 545 085 453</b>
<b>Variation du B.F.E. = (A) + (B) + (C)</b>	<b>1 267 809 130</b>	<b>ou</b>	<b>0</b>

#### EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation B.F.E. - Production immobilisée

	2001	2000
Excédent brut d'exploitation	2 931 582 135	3 083 477 869
- Variation du B.F.E. (- si emplois; + si ressources) (- ou +)	-1 267 809 130	-1 523 943 334
- Production immobilisée	0	-25 102 945

**EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION** 1 663 773 005 1 536 431 590

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

# TAFIRE système normal

## ETATS FINANCIERS

### TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

	Exercice 2001		Exercice 2000 (E - ; R +)
	Emplois	Ressources	
<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
FA Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			0
<b>Croissance interne</b>			
FB Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	149 935 205		
FC Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	6 760 096 424	309 087 407	-6 382 878 419
<b>Croissance externe</b>			
FD Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	1 931 108 145	1 611 556 401	244 845 325
<b>FF INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>6 920 495 966</b>		<b>-6 138 035 094</b>
<b>FG II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra; Var. B.F.E.)</b>	<b>1 267 809 130</b>	<b>0</b>	<b>-1 523 943 354</b>
<b>FH A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>	<b>8 188 305 096</b>		<b>-7 661 976 428</b>
<b>FI III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F.,H.A.O.)</b>	<b>280 768 711</b>	<b>0</b>	<b>-325 910 872</b>
<b>FJ IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)</b> <i>Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières</i> <i>(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</i>	<b>2 966 877 498</b>		<b>-3 326 099 259</b>
<b>FK B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	<b>11 435 951 305</b>	<b>0</b>	<b>-11 313 986 559</b>
<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b>			
FL Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	4 928 000 000	9 817 536 745	8 032 953 025
<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>			
FM Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN Subventions d'investissement			
FP Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)			
<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
FQ Emprunts (2)			- 42 372
FR Autres dettes financières (2)		3 008 811 423	3 628 132 327
<i>(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</i>			
<b>FS C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>		<b>7 898 348 168</b>	<b>11 661 042 980</b>
<b>FT D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)</b>	<b>3 537 603 137</b>		<b>347 056 421</b>
<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
FU Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	18 068 618 473		
FV à l'ouverture de l'exercice + ou -	21 606 221 610		
<b>FW Variation Trésorerie: (+ si emploi; - si ressources)</b>	<b>-3 537 603 137</b>	<b>0</b>	<b>347 056 421</b>
<i>Contrôle: D = VIII avec signe opposé</i> <i>Nota: I, IV, V, VI, VII: en termes de flux; II, III, VIII: différences "bilantielles"</i>			
<b>CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N-1)</b>			
Variation du fonds de roulement (F.d.R.)	FdR(N) - FdR(N-1)	ou	Ressources
Variation du B.F. global (B.F.G.)	BFG(N) - BFG(N-1)	ou	0
Variation de la trésorerie (T):	T(N) - T(N-1)	ou	3 537 603 137
<b>TOTAL</b>	<b>3 537 603 137</b>	<b>ou</b>	<b>3 537 603 137</b>

# Règles et Méthodes Comptables

## I. INCIDENCE DE LA CONVENTION DE CONCESSION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Par application de la convention de service public et du protocole d'accord avec L'EECI :

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation, bien que la CIE supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;

- le chiffre d'affaires de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique qui n'est pas égal à son revenu propre. Ce dernier est égal aux composantes R1, R2, R3 et R4 pour l'exercice 2001 et n'apparaît pas en temps que tel dans les comptes de la CIE. Il peut être obtenu par différence entre le chiffre d'affaires et la redevance de l'Autorité concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation, au compte "648101" intitulé "Redevance Autorité Concédante". Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut en conséquence :

. les facturations émises du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;

. l'énergie en compteurs au 31 décembre 2001 minorée de l'énergie en compteurs au 31 décembre 2000 ;

- les droits acquis antérieurement au 1er novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite sont dus par l'EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'EECI pour un montant identique ;

## II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2001 ont été établis conformément aux règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés conformément aux prescriptions du SYSCOA. Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

### 2.1. CHARGES IMMOBILISEES

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans.

### 2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les logiciels de bureautique sont amortis sur une durée de trois ans et les applications sont amorties sur cinq.

### 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années:

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	15
Véhicules	4 et 5
Matériel aérien et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

# Règles et Méthodes Comptables

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur 50% de la durée du bien à neuf. Sont concernés principalement les biens rachetés auprès de l'EECI.

## 2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

---

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- le prêt accordé à l'Autorité Concédante dans le cadre du Projet de densification du réseau. La Compagnie a obtenu un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement pour réaliser ce Projet pour le compte de l'Autorité Concédante qui s'est engagée à mettre les fonds à la disposition de la Compagnie pour assurer le remboursement de cet emprunt (voir point 2.9).
- Les souscriptions aux obligations émises par la BOAD et la CAA
- Les prêts accordés au personnel

## 2.5. STOCKS

---

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique au 30 novembre 2001 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 2001.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

Les stocks hors combustibles rachetés à l'EECI sont valorisés, soit à leur prix de revient, soit au prix du marché estimé lorsque le prix de revient n'a pu être reconstitué. Les autres stocks hors combustibles sont valorisés au prix d'acquisition ou à la valeur d'utilité estimée par les exploitants.

Les transformateurs achetés par la Compagnie et non installés sur le réseau sont comptés et compris dans les valeurs d'exploitation comme suit :

- les transformateurs achetés depuis l'exercice 1998 sont valorisés au coût d'achat ;
- les transformateurs achetés avant l'exercice 1998 sont valorisés au tiers du coût d'achat des transformateurs achetés au cours de l'exercice 1998.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité de la Centrale de Vridi I et des barrages hydroélectriques. Cette provision est calculée en fonction de la durée résiduelle d'utilisation des installations de production auxquelles ces stocks sont rattachés.

## 2.6. COMPTES CLIENTS

---

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension (GESABEL BT) et haute tension (GESABEL HT).

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaletur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes de résiliation débiteurs et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de Kwh compris dans les créances douteuses par la rémunération moyenne de la CIE par Kwh. La part de la CIE dans les créances douteuses fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

# Règles et Méthodes Comptables

## **2.7. ÉNERGIE EN COMPTEURS**

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente hors taxes. Elle est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réelles antérieures, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

## **2.8. AUTRES CREANCES**

Les autres créances comprennent essentiellement :

- les créances sur l'EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite
- les soldes débiteurs des comptes courants des sociétés du groupe.

## **2.9. EMPRUNTS**

Ce poste enregistre la part non remboursée de l'emprunt en Euros obtenu de l'Agence Française de Développement dans le cadre du projet de densification du réseau.

L'échéance de cet emprunt est : avril 2007

## **2.10. DETTES FINANCIERES DIVERSES**

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

## **2.11. PASSIF CIRCULANT**

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles GESABEL BT et HT sont enregistrés dans le postes "Clients, avances reçues".

Les charges à payer comprises dans le poste "Fournisseurs d'exploitation" ont été déterminées comme suit :

- Rapprochement des réceptions du logiciel d'achats PMS de frais généraux avec CRISTAL, le logiciel de comptabilité ;
- Extraction des commandes de frais généraux non réceptionnées dans PMS et identification par les exploitants des commandes réceptionnées et non facturées.

## **2.12. ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Les droits acquis par le personnel local hors cadres supérieurs à la clôture de l'exercice sont inscrits dans les engagements financiers.

Les droits acquis par les cadres supérieurs locaux et expatriés font l'objet d'une provision pour charges à payer à la clôture de l'exercice.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire

## **2.13. SITUATION FISCALE LATENTE**

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du SYSCOA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

## **2.14. COMPTE DE RESULTATS**

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés
- les travaux de renouvellement A
- les travaux hors convention périodique